



CONVERSATIONS
PHILANTHROPIQUES
— EN CULTURE

Déclaration sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité

RECONNAISSANCE

Les Conversations philanthropiques en culture (CPC) s'engagent à respecter les principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité. Soucieux de la vitalité de notre discipline de la philanthropie en culture, nous sommes résolu.e.s à mieux comprendre, refléter, mobiliser et célébrer notre communauté dans toute sa diversité.

ENGAGEMENTS

Nous sommes conscient.e.s de notre responsabilité à l'égard du secteur de la philanthropie culturelle inspiré de la diversité qui caractérise la population du Canada.

DÉFINITIONS

Inclusion : Engagement à veiller à la mobilisation active de tous et à l'élimination ou l'atténuation des obstacles à cette mobilisation.

Diversité : Représentation de tout un chacun, y compris, mais non exclusivement, les Autochtones, les personnes de différentes identités, expressions et orientations sexuelles, les différents groupes ethnoculturels, les personnes présentant une incapacité (physique, mentale, sensorielle, liée à l'apprentissage ou chronique), les différentes communautés linguistiques, les personnes de divers âges ou groupes socio-économiques et les membres de communautés urbaines, suburbaines, rurale et éloignées.

Équité : Accès de toutes les personnes aux occasions qui leurs sont offertes.

Accessibilité : Capacité de tous et chacun de connaître un système ou un organisme, d'y avoir accès, d'entrer en rapport avec ce système ou organisme et d'en bénéficier.

PRATIQUES GÉNÉRALES

Nous sommes des **partenaires encourageants** qui cultivons des collaborations mutuellement avantageuses avec des personnes et groupes aux divers points de vue.

Nous entreprenons des **initiatives internes et continues de formation et d'éducation** pour renforcer nos démarches sur les plans de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'accessibilité.

Nous **connaissons les exigences de nos bailleurs de fonds et les lois** en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité, et nous nous efforçons de respecter voire de surpasser ces normes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration s'engagent en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité.

PROGRAMMATION

Notre programmation d'événements traduit notre engagement en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité.

DÉVELOPPEMENT DU TALENT

Nous reconnaissons et affirmons notre rôle dans le développement des professionnel.le.s dans le secteur de la philanthropie en culture; nous contribuons à remédier de façon autonome ou avec nos partenaires aux inégalités sur le plan de l'accès aux possibilités de formation et de perfectionnement.

RECRUTEMENT

Nous tenons compte de facteurs tactiques, stratégiques et systémiques dans nos activités de recrutement, de maintien en poste, de perfectionnement et de promotion des employé.e.s, des administrateur.rices.s et des bénévoles.

PUBLICS

Nous recueillons des renseignements complets et actuels sur la situation démographique et les tendances dans les collectivités que nous desservons.

Conscient.e.s du droit de chacun.e de participer librement à la vie associative et culturelle de la collectivité, nous cernons et nous employons à atténuer les facteurs qui entravent l'accès à la participation de nos activités.

Nous travaillons à créer des espaces accueillants et sécuritaires pour tous nos publics.

Sources :

Orchestre Canada

<https://oc.ca/fr/category/ressources/inclusion-diversite-equite-et-accessibilite/>

« Déclaration sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA) pour les orchestres canadiens » (2017), Comité sur l'équité d'Orchestre Canada